

Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais Arrondissement d'Arras Canton d'Avesnes-le-Comte

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J. BELLENGIER	х			M. KWASEBART	X		
JF. ALLEGRO	х			O. LALY	X		
F. BOUY	х			O. PAYEN	х		
G. DUBOIS	х			R. PIGACHE	х		
C. BUQUET	х			S. SZYMANEK		X	
P. DUBRULLE	Х						

Date:

Lundi 27 février 2023 18h30

Président :

J.BELLENGIER

Secrétaire :

M.KWASEBART

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 De présents : 10 De votants : 10

ORDRE DU JOUR

Liste des arrêtés pris par le Maire :

Néant

Délibérations:

- 12. Libération du logement communal au 2 Rue de Beaumetz et rachat d'équipements
- 13. Actualisation du loyer communal au 2 Rue de Beaumetz
- 14. Choix de l'entreprise pour l'aire de jeux pour la salle des fêtes
- 15. Choix de l'entreprise pour étude de faisabilité école
- 16. Approbation des travaux DECI Rue d'Arras et des Correttes

Informations:

- ➤ Réunions à venir (CCAS CCID Commission Communale des Impôts Directs)
- Requête de Mme Montuel au tribunal administratif de Lille
- > Information projet vidéo-protection
- Achat de bâches et/ou coupe-vent pour le préau
- > Proposition AXA assurance santé Bernevillois
- > Information lotissement
- Divers

Adoption du procès verbal du 11 janvier 2023

Les extraits des délibérations 3 et 4 reprises dans le PV sont identiques, il convient de reprendre les bon extraits. Pas d'autres remarques. Adopté à l'unanimité

Délibération 12 - Libération du logement communal au 2 Rue de Beaumetz et rachat d'équipements

Le maire informe l'assemblée que Mme DE CAEVEL Céline, locataire au 2bis Rue de Beaumetz quittera le logement communal au 31 mars, cette dernière propose à la commune de racheter les meubles de cuisine, ainsi que le poêle à pellets.

Mme DE CAEVEL fait une proposition de rachat du tout pour 900 €. Monsieur le Maire présente les photos des équipements.

Après étude et concertation, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres donne son accord pour le rachat de la cuisine et du feu pour la somme de 900 €.

Délibération 13 - Actualisation du loyer communal au 2 Rue de Beaumetz

Le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme DE CAEVEL Céline, locataire au 2 bis Rue de Beaumetz, va quitter le logement au 31 mars 2023, et leur demande de se prononcer sur l'augmentation du loyer de celui-ci.

Il rappelle aussi à l'assemblée que le loyer actuel est de 382,42€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'augmenter le loyer de ce logement à 400€. Ce loyer sera révisable annuellement, en prenant l'indice de référence des loyers en vigueur à la date d'entrée des nouveaux locataires.

Délibération 14 - Choix de l'entreprise pour l'aire de jeux pour la salle des fêtes Dans un premier temps, le Maire rappelle que l'aire de jeux s'inscrit dans le cadre plus global de l'aménagement du complexe sportif, aménagement pour lequel nous sommes subventionnés par le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'Intercommunalité.

Dans un second temps, le Maire présente pour approbation un tableau d'analyse des offres selon 4 critères : prix, correspondance au cahier des charges, critères de développement durable et insertion paysagère. Après approbation, le conseil passe en revu les différentes propositions.

Après discussions et échanges, le Maire propose de retenir l'offre de Ludoparc, version 3 (structure 4 tours) sans le parcours de motricité qui sera pris chez un autre fournisseur. Le montant de l'offre retenue est de 44 464,88 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la 3eme offre de Ludopark pour un montant de 44 464,88 € HT.

Délibération 15 - Choix de l'entreprise pour l'aire de jeux pour la salle des fêtes Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021 une première étude énergétique a permis de chiffrer plusieurs scénarios visant à réhabiliter énergétiquement l'école. Par délibération du 11 janvier 2023 le conseil a souhaité prolonger les études pour affiner le coût de réhabilitation.

Après ces propos liminaires, le Maire présente les 4 devis reçus : • CAP PROJET • ETYO • OBLIK ARCHITECTES • SASU MERCIER SAC - EPEE.

Après analyse des offres, au regard de la réponse au cahier des charges, du montant, des mémoires techniques éventuels, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'offre de :

- CAP PROJET pour un montant de 9 900€. Monsieur le Maire rappelle que cette étude pourra être financée dans le cadre du fonds verts, du FARDA (Conseil Départemental).

Délibération 16 - Approbation des travaux DECI Rue d'Arras et des Correttes

La délibération n'est pas présentée car une délibération ultérieure avait déjà été prise.

Informations

- Réunion de la Commission extra-municipale chargée du lien et des activités sociales Celle-ci se tiendra en mairie le 21 mars 2023 à 18 heures en mairie.
- Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs Celle-ci se tiendra en mairie le le vendredi 31 mars à 11 h 00.
- Requête de Mme MONTUEL Monique auprès du Tribunal de Grande Instance de Lille Le Maire informe l'assemblée que suite à l'arrêté prononçant une astreinte administrative au 8 rue de l'Église, la propriétaire a déposé une requête auprès du tribunal administratif de Lille. La Commune va devoir prendre un avocat pour se défendre. Monsieur le Maire annonce que les arguments apparaissent peu défendable pour la partie adverse.
- Présentation du devis des Ets ACCEDIA de Fresnes les Montauban concernant la future mise en place de la vidéo surveillance sur la commune. Monsieur le Maire rappelle que des subventions sont attendues sur ce dossier.
- Achat en commun avec l'intercommunalité de pièges à frelons L'intercommunalité propose aux communes de se regrouper afin d'acheter des pièges à frelons. Après concertation, le conseil municipal décide de faire l'acquisition de 3 pièges qui seront disposés dans 3 endroits différents de la commune.

- Achat de bâches et/ou des coupe-vent pour le préau

Monsieur le Maire rappelle que le conseil envisage l'achat de bâches pour le préau. Un devis reçu propose un tarif unitaire de 295€ pour une bache fixe, ou 343€ pour une bache coulissante.

Une autre proposition serait d'installer des brises vents (306€).

Monsieur le Maire précise qu'il va se rapprocher de l'entreprise Roussel (charpentier du préau) pour étudier l'aspect technique.

-Proposition de l'assurance AXA d'une offre promotionnelle

La société AXA propose une offre promotionnelle pour les habitants. Le conseil municipal donne sont accord pour une réunion de présentation aux habitants de la commune. Cette information sera mise sur Facebook par les soins de la commune, mais par contre il leur sera demandé de faire eux-mêmes la communication de cette réunion auprès des habitants. Il n'y a aucun engagement pour la commune.

- Informations concernant le futur lotissement sur la commune

Un aménageur a proposé un aménagement pour le projet de lotissement. Le conseil réagit sur différents propositions. Le Maire précise que pour l'instant il n'y a pas d'actualité particulière sur ce projet et que les discussions restent à l'état de projet.

-Hauts de France propre

Comme l'année dernière la commune est sollicitée par la Fédération de chasse pour organiser un ramassage de déchets le weekend du 17-19 mars.

Aucun élu n'étant disponible à cette date, l'opération ne sera pas réalisée cette année.

- Points sur les travaux

M. Kwasebart fait part des divers travaux effectués par l'employé communal ces derniers temps (élagage, pose de la toile de jute le long du terrain de football, remplacement d'extincteurs, intervention sur le chauffe-eau du stade et remplacement des robinets extérieurs par des boutons poussoirs). La panne moteur sur le tracteur handicape fortement les travaux d'espaces verts hivernaux.

La séance est levée à 21h20

Le Président	Le secrétaire				
Julien RELLENGIER	Michel KWASERART				